



**REPONSES A LA DEMANDE DE DEMANDE DE COMPLEMENTS  
DU 16 NOVEMBRE 2022**



**SNC SH FOUCHERES  
ZONE D'ACTIVITE DE L'AIRE DE VILLEROY  
89150 FOUCHERES**

Affaire n° 2021/09/057

Révision	Date	Rédacteur	Validateur
0	14/03/2023	H. THOMAS 	C. MICHELIN 



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques  
Interministérielles et de l'Environnement  
Bureau de l'Environnement**

Auxerre, le **16 NOV. 2022**

*Monsieur le Directeur,*

*Le 29 juillet 2022, vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de construction d'entrepôt sur le territoire de la commune de FOUCHÈRES. Celui-ci a fait l'objet d'une phase d'examen conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.*

*A l'issue de cet examen, il ressort que votre dossier ne comporte pas les éléments suffisants pour en poursuivre l'examen. En conséquence, je vous invite à le régulariser par la transmission de compléments et correctifs dont vous trouverez, en annexe 1, la liste détaillée et qui devront m'être transmis dans un **déla** de 4 mois à compter de la réception du présent courrier.*

*Par ailleurs, votre dossier appelle de ma part les observations figurant en annexe 2.*

*Dans l'attente de ces compléments et en application de l'article R.181-16 du Code de l'environnement, je vous informe que le **déla** d'examen de votre dossier est suspendu à compter de l'envoi de la présente lettre et qu'il reprendra à compter du dernier complément susmentionné transmis.*

*Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.*

*Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-Préfète,  
Directrice de Cabinet*

Marion Aoustin-Roth

*Monsieur le Directeur de la  
Société SNC SH FOUCHÈRES  
17 Rue DUQUESNE  
69 006 LYON*



**Annexe 1 - Demande de compléments  
relative au dossier d'autorisation environnementale de la société SNH SH FOUCHÈRES**

En application de l'article R. 181-16 du Code de l'environnement, le dossier doit être complété par la transmission des éléments détaillés ci-après.

**Risques accidentels**

1. La modélisation Flumilog de la cellule « Liquides inflammables » estime la durée d'incendie à 480 minutes, le scénario d'un incendie généralisé des cellules « Liquides inflammables », « Aérosols » et de la cellule C1, a été également modélisé. Le résultat de cette modélisation mentionne que le flux de 8 kW/m<sup>2</sup> atteindra la réserve incendie (page 143 de l'étude de dangers) malgré la présence d'un mur REI120. Le pétitionnaire indique que même la mise en place de mur REI240 ne permet pas de s'affranchir de cette situation.

*Il est demandé au pétitionnaire de prendre les dispositions nécessaires pour s'affranchir de cette situation (réduction de stockage dans la cellule « Liquides inflammables », déplacement de la réserve incendie, mise en place de mur coupe feu adéquat, etc.).*

Une concertation avec le SDIS sur le ou les emplacements les plus judicieux, en dehors des flux thermiques, pour ce(s) réserve(s) d'eau avec aires et dispositif(s) d'aspiration est indispensable.

2. De même, la modélisation Flumilog indique que le flux de 5 kw/m<sup>2</sup> atteint la voie engin malgré la présence d'un mur REI120 en pignon. Le dossier affirme (page 143 de l'étude de dangers) que celle-ci fait le tour du bâtiment et permet donc aux services de secours de pouvoir accéder à la zone à défendre des 2 côtés sans avoir à traverser la zone impactée, quelle que soit la cellule à défendre.

Une concertation avec le SDIS sur cette affirmation est indispensable.

3. L'étude de dangers indique que le site disposera d'un réseau de 9 poteaux incendie, alimentés par une réserve incendie avec motopompe, disposant d'un raccordement au réseau public assurant son maintien en eau et permettant de délivrer un débit minimal de 450 m<sup>3</sup>/h soit 900 m<sup>3</sup> pour 2 heures.

*Il est demandé au pétitionnaire de :*

- justifier que ces poteaux d'incendie sont implantés de telle sorte qu'au minimum un poteau incendie se situe à moins de 100 m de l'entrée de chaque cellule et que les poteaux sont séparés par une distance de 150 m au maximum (par les voies carrossables).

Aucune implantation des poteaux n'est proposée dans le dossier.  
L'information relative à ce point doit être fournie.

- justifier que ces poteaux sont en mesure de fournir unitairement et, le cas échéant, de manière simultanée, un débit unitaire minimum de 60 mètres cubes par heure durant 2 heures, conformément au point 13 de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 11/04/2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.

En effet, aucun débit d'eau simultané des poteaux d'incendie n'est mentionné dans le dossier.

Cette information doit figurer dans le dossier.

- effectuer la demande d'avis préalable à l'implantation des points d'eau incendie (PEI), auprès du SDIS, conformément à l'annexe 10 du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI),

- prendre les dispositions nécessaires pour que les PEI dont les 9 poteaux incendie soient implantés en zone sûre pour les sapeurs-pompiers, à distance des effets des flux thermiques (inférieurs à 3 kW / m<sup>2</sup>),
- transmettre les procès-verbaux de réception des PEI au service public de la DECI, placé sous l'autorité de police administrative spéciale de la DECI du maire, ainsi qu'au SDIS, préalable à la reconnaissance opérationnelle initiale (ROI),
- expliciter l'usage suivant mentionné à la page 17/445 de l'EDD : « un local sprinklage couplé à deux cuves (une réserve pour le sprinklage de 600 m<sup>3</sup> et une réserve d'eau incendie de 900 m<sup>3</sup>)».

Sans ces éléments manquants dans le dossier, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sera insuffisante.

**Annexe 2 – Observations relatives  
au dossier d'autorisation environnementale de la société SNH SH FOUCHÈRES**

En complément des éléments figurant en annexe 1, le dossier doit tenir compte des observations suivantes :

**Accès au site**

1. *La figure 15 (page 39 de l'étude d'impact) relative à la localisation de la nouvelle voie d'accès au site n'est pas lisible. Il est demandé à l'exploitant de fournir une figure visible.*

**Prescriptions relatives aux risques générés par les installations photovoltaïques**

2. *munir chaque onduleur d'un contrôleur d'isolement permettant de prévenir un défaut éventuel,*
3. *mettre en place un organe de coupure générale simultanée de l'ensemble des onduleurs actionnables depuis un endroit défini par les sapeurs-pompiers, éventuellement complété par d'autres coupures de type « coup de poing » judicieusement réparties,*
4. *identifier cet organe de coupure par l'inscription suivante : « Coupure réseau photovoltaïque - Attention : panneaux encore sous tension électrique »,*
5. *enfouir les câbles électriques,*
6. *installer des coupe-circuits à sécurité positive au plus près des panneaux photovoltaïques.*



## PREAMBULE

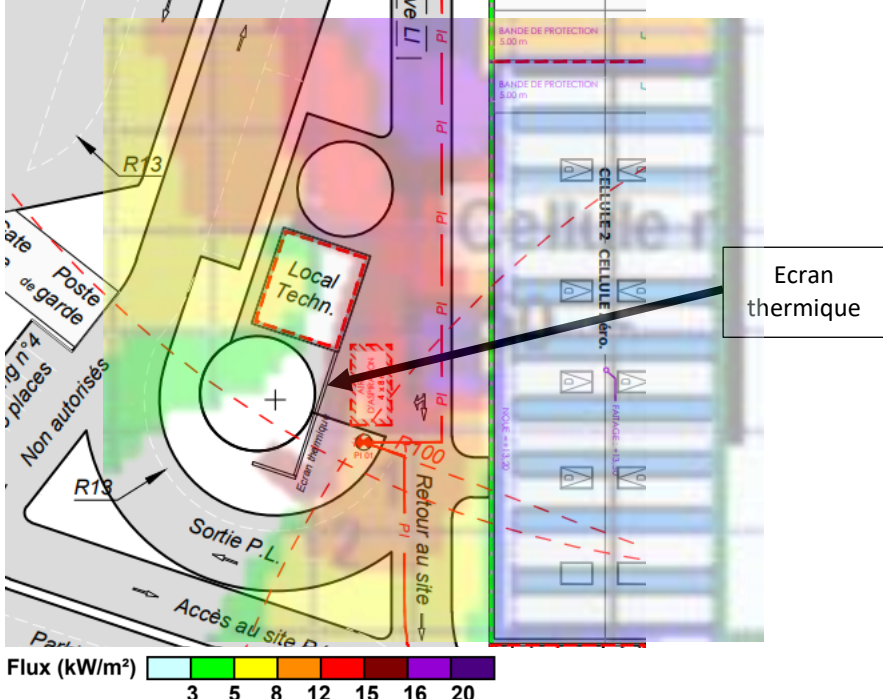
La société « SNC SH FOUCHERES » a déposé une demande d'autorisation environnementale, au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) le 29 juillet 2022.

Suite à ce dépôt, il a été émis une demande de complément en application de l'article R 181-16 du Code de l'Environnement.

A noter que lors de la phase de rédaction du dossier d'autorisation et de rédaction de la présente note, il ne nous a pas été permis de rencontrer le SDIS malgré nos sollicitations.






DEMANDE	REPOSE
<b>Annexe 1 - Risques accidentels</b>	
<p>1. La modélisation Flumilog de la cellule « Liquides inflammables » estime la durée d'incendie à 480 minutes, le scénario d'un incendie généralisé des cellules « liquides inflammables », « Aérosols » et de la cellule C1, a été également modélisé. Le résultat de cette modélisation mentionne que le flux de 8 kW/m<sup>2</sup> atteindra la réserve incendie (page 143 de l'étude de dangers) malgré la présence d'un mur REI120. Le pétitionnaire indique que même la mise en place de mur REI120 ne permet pas de s'affranchir de cette situation.</p> <p>Il est demandé au pétitionnaire de prendre les dispositions nécessaires pour s'affranchir de cette situation (réduction de stockage dans la cellule « Liquides inflammables », déplacement de la réserve incendie, mise en place de mur coupe-feu adéquat, etc.).</p> <p><i>Une concertation avec le SDIS sur le ou les emplacements les plus judicieux, en dehors des flux thermiques, pour ce(s) réserve(s) d'eau avec aires et dispositifs d'aspiration est indispensable.</i></p>	<p>Il a été prévu l'installation d'un écran thermique devant la cuve en plus des murs REI 120 en pignon du bâtiment. Celui-ci vient en prolongement du local sprinkler.</p>  <p>Les résultats de la modélisation avec l'implantation de ce mur est jointe en Annexe 1.</p>
<p>2. De même, la modélisation Flumilog indique que le flux de 5 kW/m<sup>2</sup> atteint la voie engin malgré la présence d'un mur REI120 en pignon. Le dossier affirme (page 143 de l'étude de dangers) que celle-ci fait le tour du bâtiment et permet donc aux services de secours de pouvoir accéder à la zone à défendre des 2 côtés sans avoir à traverser la zone impactée, quelle que soit la cellule à défendre.</p> <p><i>Une concertation avec le SDIS sur cette affirmation est indispensable.</i></p>	<p>La voie engins répond aux prescriptions de l'article 3.2. Voie engins de l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.</p> <p>Ce texte n'impose pas de contrainte d'implantation de la voie engin vis-à-vis des flux thermiques.</p> <p>Comme rappelé dans l'avis ci-contre, il a toutefois été retenu de mettre des murs ou écrans thermiques REI120 en pignon et façade arrière.</p> <p>A ce stade, il ne nous a pas été possible de recueillir l'avis du SDIS sur ce point.</p>



DEMANDE	REPOSE
<p>3. L'étude de dangers indique que le site disposera d'un réseau de 9 poteaux incendie, alimentés par une réserve incendie avec motopompe, disposant d'un raccordement au réseau public assurant son maintien en eau et permettant de délivrer un débit minimal de 450 m<sup>3</sup>/h soit 900 m<sup>3</sup> pour 2 heures.</p> <p>Il est demandé au pétitionnaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier que ces poteaux d'incendie sont implantés de telle sorte qu'au minimum un poteau incendie se situe à moins de 100 m de l'entrée de chaque cellule et que les poteaux sont séparés par une distance de 150 m au maximum (par les voies carrossables).</li> </ul> <p>Aucune implantation des poteaux n'est proposée dans le dossier. L'information relative à ce point doit être fournie.</p>	<p>Les plans fournis présentent la localisation des PI et notamment le plan <b>SNC SH FOUCHERES_Plan VRD</b>.</p> <p>Un plan cotant les inter-distances entre PI et figurant un rayon de 100 m autour de ceux-ci est joint en Annexe 2 du présent document.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- justifier que ces poteaux sont en mesure de fournir unitairement et le cas échéant, de manière simultanée, un débit unitaire minimum de 60 mètres cubes par heure durant 2 heures, conformément au point 13 de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 11/04/2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.</li> </ul> <p>En effet, aucun débit d'eau simultané des poteaux d'incendie n'est mentionné dans le dossier.</p> <p>Cette information doit figurer dans le dossier</p>	<p>Les poteaux incendie seront alimentés par une cuve de 900 m<sup>3</sup>, avec surpresseur pour couvrir le besoin en eau de 450 m<sup>3</sup>/h pendant deux heures.</p> <p>Les points d'eau incendie sont en mesure de fournir unitairement et, le cas échéant, de manière simultanée, un débit minimum de 60 m<sup>3</sup>/h durant 2 heures.</p> <p>A la réception du bâtiment, des tests seront effectués sur les PI afin de garantir le bon fonctionnement de ceux-ci.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- effectuer la demande d'avis préalable à l'implantation des points d'eau incendie (PEI), auprès du SDIS, conformément à l'annexe 10 du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'incendie (RDDECI),</li> </ul>	<p>Cette demande ne concerne pas les ICPE.</p> <p>Comme précisé à l'article 24 du RDDECI : « Le présent règlement ne s'applique pas aux installations classées pour la protection de l'environnement qui relèvent d'une réglementation spécifique. »</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre les dispositions nécessaires pour que les PEI dont les 9 poteaux incendie soient implantés en zone sûre pour les sapeurs pompiers, à distance des effets des flux thermiques (inférieur à 3 kW/m<sup>2</sup>)</li> </ul>	<p>Le projet comprend des murs ou écrans thermiques REI120 en pignon et en façade arrière. Les PEI sont implantés conformément à l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.</p> <p>A ce stade, il ne nous a pas été possible de recueillir l'avis du SDIS sur l'implantation des PEI.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre les procès verbaux de réception des PEI au service public de la DECI, placé sous l'autorité de police administrative spéciale de la DECI du maire, ainsi qu'au SDIS, préalable à la reconnaissance opérationnelle initiale (ROI).</li> </ul>	<p>Comme précisé à l'article 24 du RDDECI : « Le présent règlement ne s'applique pas aux installations classées pour la protection de l'environnement qui relèvent d'une réglementation spécifique. »</p> <p>Toutefois, si le SDIS émet le souhait de disposer de ces documents, ceux-ci leur seront transmis.</p>



DEMANDE	REPONSE
<p>- Expliciter l'usage suivant mentionné à la page 17/445 de l'EDD : « un local sprinklage couplé à deux cuves (une réserve pour le sprinklage de 600 m<sup>3</sup> et une réserve d'eau incendie de 900 m<sup>3</sup> ».</p>	<p>Le local sprinkler accueillera les groupes motopompes de la cuve sprinkler de 600 m<sup>3</sup> et de la cuve alimentant le réseau de poteaux incendie de 900 m<sup>3</sup>.</p>
<b>Annexe 2 – Accès au site</b>	
<p>1. La figure 15 (page 39 de l'étude d'impact) relative à la localisation de la nouvelle voie d'accès au site n'est pas lisible. Il est demandé à l'exploitant de fournir une figure lisible.</p>	



DEMANDE	REPOSE
<b>Annexe 2 – Prescriptions relatives aux risques générés par les installations photovoltaïques</b>	
- Munir chaque onduleur d'un contrôleur d'isolement permettant de prévenir un défaut éventuel,	Chaque onduleur sera muni d'un contrôleur d'isolement permettant de prévenir un défaut éventuel
- Mettre en place un organe de coupure générale simultanée de l'ensemble des onduleurs actionnables depuis un endroit défini par les sapeurs-pompiers, éventuellement complété par d'autres coupures de type « coup de poing » judicieusement réparties,	Un organe de coupure générale simultanée de l'ensemble des onduleurs actionnables depuis un endroit défini par les sapeurs-pompiers, éventuellement complété par d'autres coupures de type « coup de poing » judicieusement réparties sera installé.
- Identifier cet organe de coupure par l'inscription suivante : « Coupure réseau photovoltaïque – Attention : panneaux encore sous tension électrique »	L'organe de coupure général sera identifié par un panneau mentionnant : « Coupure réseau photovoltaïque – Attention : panneaux encore sous tension électrique »
- Enfouir les câbles électriques	Les câbles électriques seront enfouis.
- Installer des coupe-circuits à sécurité positive au plus près des panneaux photovoltaïques.	Des coupe-circuits à sécurité positive seront installés au plus près des panneaux photovoltaïques. D'une manière générale, l'installation sera réalisée par des professionnels qualifiés, elle répondra aux normes en vigueur et en particulier à la section V de l'arrêté ministériel du 4 Octobre 2010 modifié et à l'arrêté ministériel du 5 Février 2020 pris en application de l'article L.111-18-1 du code de l'urbanisme.



## **ANNEXE 1 : Modélisation FLUMILOG**



# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.61

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	FOUCHERES_propagationSud_mur1m8
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	13/03/2023 à 16:07:39 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	13/3/23

## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

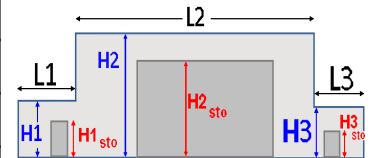
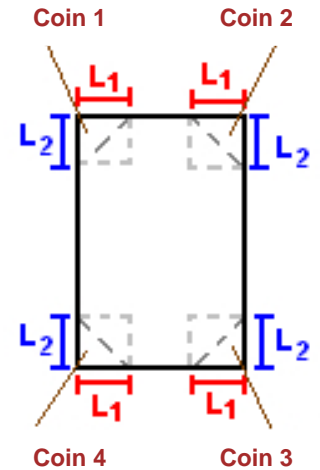
Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Données murs entre cellules

REI C1/C2 : **120 min** ; REI C1/C3 : **120 min**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>47,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>22,8</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallique multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>4</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>





## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Mode de stockage **LI**  
 Masse totale de liquides inflammables **1100 t**



### Palette type de la cellule Cellule n°1

#### Dimensions Palette

Longueur de la palette : **Sans Objet**  
 Largeur de la palette : **Sans Objet**  
 Hauteur de la palette : **Sans Objet**  
 Volume de la palette : **Sans Objet**  
 Nom de la palette : **Ethanol**      Poids total de la palette : **Par défaut**

#### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

#### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette : **Sans Objet**  
 Puissance dégagée par la palette : **Sans Objet**

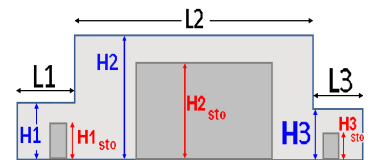
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule2

Nom de la Cellule :Cellule n°2				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>57,5</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>22,8</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



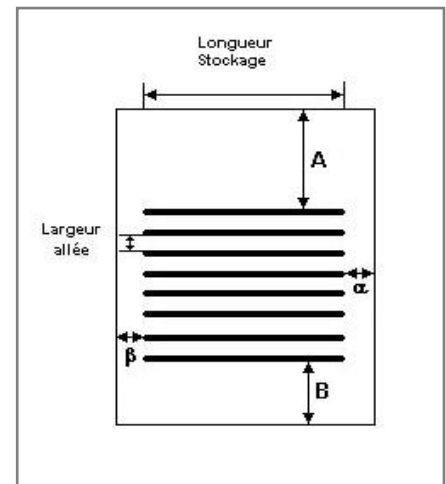
### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>4</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>



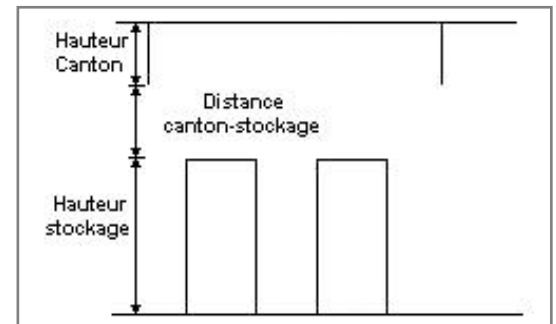
## Stockage de la cellule : Cellule n°2

Nombre de niveaux	4
Mode de stockage	Rack
<b>Dimensions</b>	
Longueur de stockage	20,5 m
Déport latéral A	0,1 m
Déport latéral B	0,1 m
Longueur de préparation a	1,0 m
Longueur de préparation b	1,3 m
Hauteur maximum de stockage	8,0 m
Hauteur du canton	1,0 m
Ecart entre le haut du stockage et le canton	4,7 m



### Stockage en rack

Sens du stockage	dans le sens de la paroi 2
Nombre de double racks	9
Largeur d'un double rack	2,4 m
Nombre de racks simples	2
Largeur d'un rack simple	1,2 m
Largeur des allées entre les racks	3,3 m



## Palette type de la cellule Cellule n°2

### Dimensions Palette

Longueur de la palette :	Adaptée aux dimensions de la palette	
Largeur de la palette :	Adaptée aux dimensions de la palette	
Hauteur de la palette :	Adaptée aux dimensions de la palette	
Volume de la palette :	Adaptée aux dimensions de la palette	
Nom de la palette :	Palette type 4320	Poids total de la palette : Par défaut

### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette :	0,0 min
Puissance dégagée par la palette :	Adaptée aux dimensions de la palette

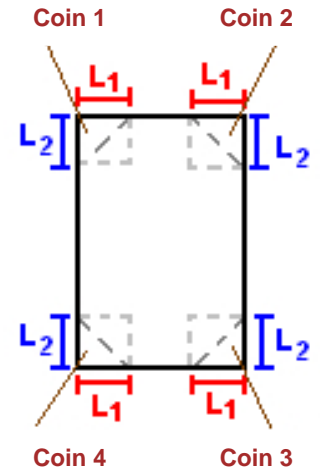
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule3

Nom de la Cellule :Cellule n°3				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>105,5</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>45,2</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



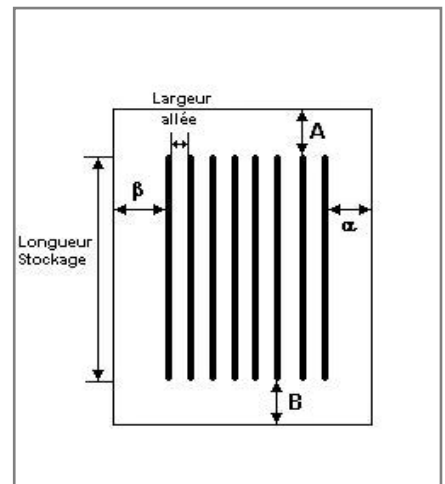
### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>15</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>16</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>



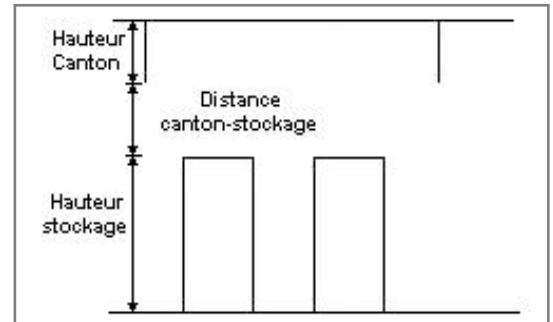
## Stockage de la cellule : Cellule n°3

Nombre de niveaux	<b>6</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>
<b>Dimensions</b>	
Longueur de stockage	<b>84,5 m</b>
Déport latéral a	<b>0,1 m</b>
Déport latéral b	<b>0,1 m</b>
Longueur de préparation A	<b>1,0 m</b>
Longueur de préparation B	<b>20,0 m</b>
Hauteur maximum de stockage	<b>11,5 m</b>
Hauteur du canton	<b>1,0 m</b>
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,2 m</b>



### Stockage en rack

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>7</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,4 m</b>
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,2 m</b>
Largeur des allées entre les racks	<b>3,2 m</b>



## Palette type de la cellule Cellule n°3

### Dimensions Palette

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 2662</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette :	<b>45,0 min</b>
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>
Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 2662 sont de 1,2 m * 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1875,0 kW	





## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

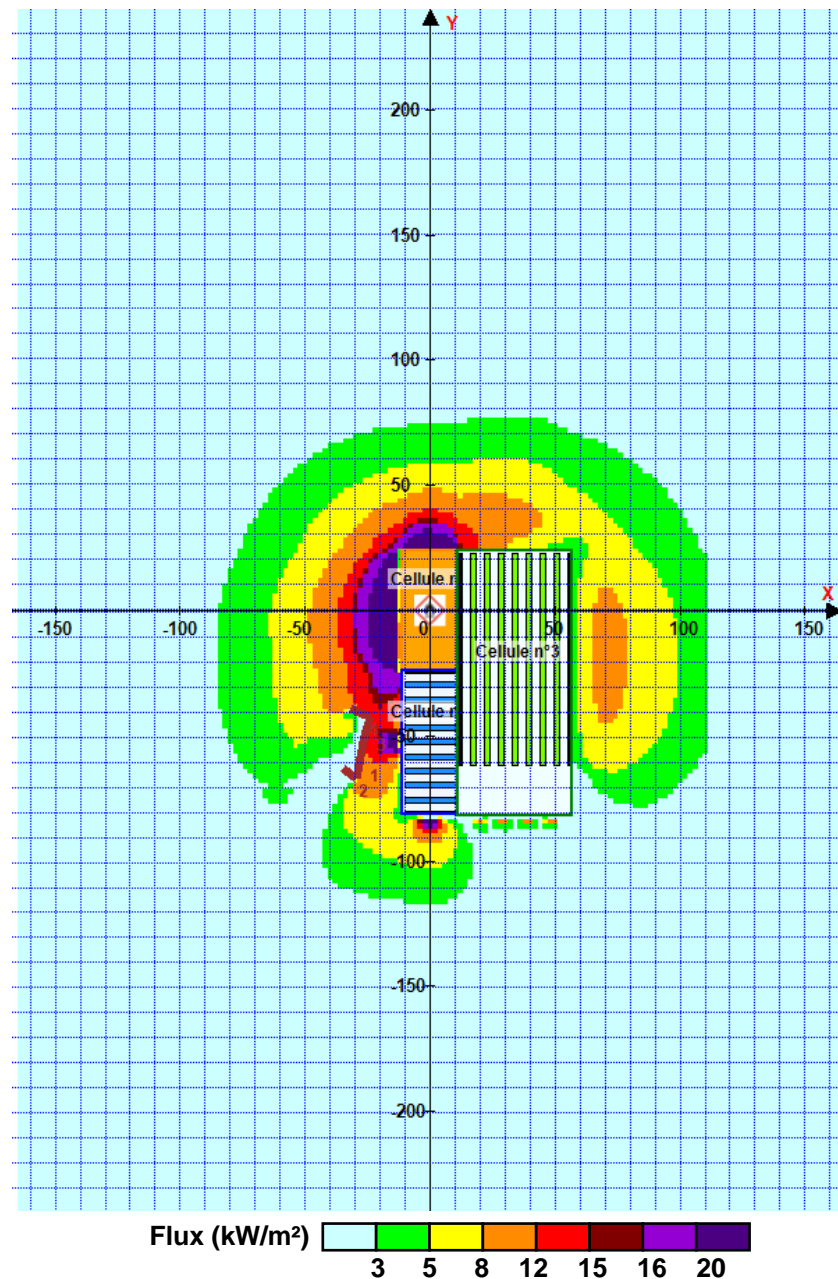
**La cinétique de l'incendie n'est pas calculée pour les liquides inflammables.**

Durée indicative de l'incendie dans la cellule LI : Cellule n°1 **480,0** min (durée de combustion calculée)

Durée de l'incendie supérieure à 240 min

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°3 **99,0** min

### Distance d'effets des flux maximum

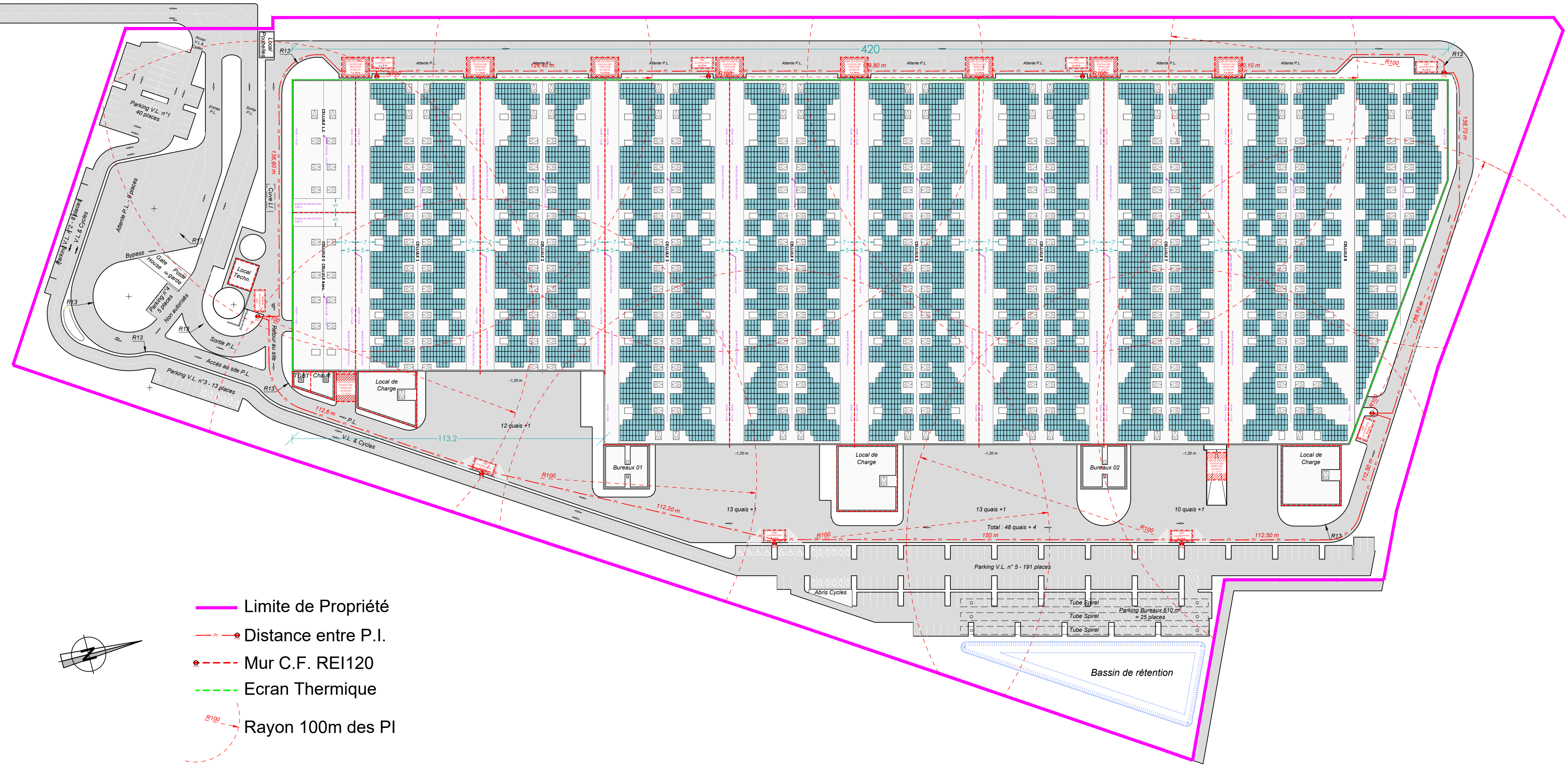


**Avertissement:** Dans le cas d'un scénario de propagation, l'interfacede calcul Flumilog ne vérifie pas la cohérence entre les saisies des caractéristiques des parois de chaque cellule et la saisie de tenue au feu des parois séparatives indiquée en page 2 de la note de calcul.

Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

## **ANNEXE 2 : Plan « Pompiers »**





- Limite de Propriété
- - - Distance entre P.I.
- - - Mur C.F. REI120
- - - Ecran Thermique
- - - Rayon 100m des PI

# StoneHedge

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE  
A FOUCHERES  
Z.A. AIRE DE VILLEROY

MAITRE D'OUVRAGE	SNC SH FOUCHERES	17, rue Duquesne 69006 LYON TEL : 04 81 13 17 17
MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTE	AGENCE FRANC SAS	4, rue Bayard 75008 PARIS TEL : 01 42 25 26 07

## DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

PC	PLAN des MESURES PREVENTION INCENDIE	
	modifications	référence
02-D	Mars 2023 : compléments SDIS	1201
		Date : Juillet 2022
		Echelle : 1:1.000e